

Règlement Raid Val de Dronne

v2.1 - 30 Avril 2018

Article 1 : Organisation

Cette manifestation est organisée par le Comité des fêtes de Douchapt (24350).

Article 2 : Cadre et esprit des courses

Les quatre raids sont des courses multisports alternant plusieurs disciplines : Trail, VTT, Course d'orientation, Canoë sous des formes diverses et variées pouvant changer chaque année.

Les communes traversées font partie de la Communauté des Communes du Pays Ribéracois. L'organisation fournit l'assistance en matière de sécurité routière et médicale.

Les concurrents suivent un parcours en partie balisé et en partie en orientation.

En cas d'interruption de balisage sur une partie annoncée balisée, revenir au dernier point de balisage, le cas échéant, prévenir l'organisation via le numéro de téléphone donné.

L'esprit d'entraide au sein et entre les différentes équipes, en cas de difficultés, fait partie de l'esprit du Raid.

Article 3 : Courses

Quatre courses sont disponibles :

- *VDDantesque*: course multisports par équipe de 2 compétiteurs majeurs et en bonne condition physique. Cette épreuve se déroule avec enchaînement de différentes disciplines : Trail, VTT, Bike and Run, course d'orientation sur carte IOF ou IGN, parcours "Aventure" (tyrolienne, filets...) et Canoë. Le parcours sera balisé sur une partie et en lecture de carte/orientation sur une autre. Approximativement 70km et 1700m D+.
- *VDDéphasés*: course multisports par équipe de 2 compétiteurs majeurs ou de plus 16 ans (à minima le jour du raid) et en bonne condition physique. Les enchaînement de différentes disciplines : Trail, VTT, parcours "Aventure" (tyrolienne, filets ...) et Canoë. Le parcours sera entièrement balisé. Approximativement 45km et 1000m D+.
- *VDDégourdis*: course multisports par équipe de 2 compétiteurs, 1 adulte et 1 enfant entre 12 et 15 ans (à minima le jour du raid), en bonne condition physique. Cette épreuve se déroule avec enchaînement de différentes disciplines : Trail, VTT, Bike

and Run, course d'orientation sur carte IOF ou IGN et Canoë. Le parcours sera balisé sur une partie et en lecture de carte sur une autre.
Approximativement 25km avec dénivelé positif raisonnable.

- **VDDrôles**: course multisports par équipe de 2 ou 3 compétiteurs, 1 adulte et 1 ou 2 enfants entre 8 et 11 ans (à minima le jour du raid), en bonne condition physique. Cette épreuve se déroule avec enchaînement de différentes disciplines : Trail, VTT, course d'orientation sur carte IOF ou IGN et Canoë. Le parcours sera balisé sur une partie et en lecture de carte sur une autre.
Approximativement 15km avec dénivelé positif raisonnable.

Chaque course se déroulant en équipe, il est obligatoire que les coéquipiers restent en vue l'un de l'autre (sauf épreuve spécifique pendant le raid nécessitant la séparation de ces derniers). La ligne d'arrivée doit être franchie en même temps.

Pour l'épreuve de Bike & Run, le principe est d'avoir un équipier à pied et l'autre équipier à vélo en même temps. Les 2 concurrents ne devront pas avoir plus de 50m d'écart en course. Il est interdit d'avoir les 2 coéquipiers sur le VTT au même moment sous peine de disqualification.

Pour les raids VDDrôles et VDDégourdis, l'adulte de l'équipe aura l'entière responsabilité du ou des enfants coéquipier(s).

Pour l'épreuve "Aventure" (tyrolienne), le temps de neutralisation ne devra pas excéder 30 minutes. Les équipes sont libres de gérer ce temps elles mêmes. Seule l'organisation pourra imposer un délai plus court pour satisfaire à une meilleure régulation du temps d'attente.

L'organisation se réserve le droit, à tout moment, de modifier les tracés et les distances.

Rem: en marge de ces 4 raids une randonnée non chronométrée sera proposée. Elle empruntera une partie du balisage des raids. Les randonneurs seront tenus de laisser la priorité aux concurrents en course.

Article 4 : Assistance

Aucune assistance extérieure à l'organisation n'est autorisée tout au long du parcours.

Article 5 : Tarifs

- VDDantesque : 70€/équipe jusqu'au 08 juillet inclus - majoration de 10€ après le 09 juillet.
- VDDéphasés: 55€/équipe jusqu'au 08 juillet inclus - majoration de 10€ après le 09 juillet.

- VDDégourdis : 25€/équipe jusqu'au 08 juillet inclus - majoration de 10€ après le 09 juillet.
- VDDrôles: 15€/équipe jusqu'au 08 juillet - majoration de 10€ après le 09 juillet.

Les quatre raids étant affiliés FFTRI depuis la fusion avec le groupement national des raids multisports, un supplément obligatoire de 2€ par personne non licenciées FFTRI est appliqué afin d'obtenir un **pass compétition** est être couvert par une assurance Individuelle Accident spécifique.

Article 6 : Jour, date, horaires et lieux

Le lieu de l'accueil, PC course et départ se situe à Douchapt (près du terrain de tennis). Il est possible qu'une dépose VTT soit demandée dans un lieu différent mais proche.

Le départ des courses s'effectuera l'avant dernier dimanche du mois de juillet.

Retrait des dossards le matin du jour des courses à partir de 07h30.

Les horaires des départs des courses s'effectueront soit en commun soit en décalé à partir de 09h00. L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment ces horaires pour satisfaire des difficultés de logistique.

En règle générale les horaires des départs peuvent suivre le principe ci-dessous:

- VDDantesque : départ 09h
- VDDéphasés: départ 10h30
- VDDégourdis : départ 12h30
- VDDrôles: départ 13h30

Avant le départ, un briefing, où la présence de chacun est obligatoire, sera effectué par l'organisation.

Article 7 : Inscriptions et documents obligatoires

Inscription avec paiement en ligne obligatoire sur le site <https://www.chronom.org>

Lors de l'inscription vous devez fournir un certificat médical **d'aptitude au raid multisports avec la mention des disciplines Trail/Course à pied, VTT, Course d'orientation, Canoë/Kayak** datant de moins d'un an le jour du raid ou, à défaut, une copie de votre licence compétition de triathlon en cours de validité (la licence loisir FFTRI n'est pas

acceptée). Pour information, les quatre raids étant affiliés FFTRI, toutes autres licences ne peuvent être acceptées.

Vous trouverez un certificat médical type en fin de règlement à faire remplir par votre médecin en cas de doute.

Pour les concurrents mineurs, une autorisation parentale est nécessaire. Un modèle est accessible en fin de règlement.

L'inscription n'est considérée comme définitive que lorsque chaque équipe fournit tous les éléments demandés. L'état du dossier d'inscription sera visible sur le site

<https://www.chronom.org>

L'inscription pour l'équipe comprend:

- L'engagement à un des quatre raids
- Le ravitaillement sur le parcours et à l'arrivée
- Douches possibles (rustiques !!!)
- L'équipement complet pour l'aventure et le canoë
- Le buffet froid après la remise des récompenses
- Un cadeau par participant

Article 8 : Confirmation d'inscription

Une confirmation d'inscription, avec tous les éléments essentiels (horaires, pose des VTT, etc.), sera envoyée par courriel à chaque équipe une dizaine de jours avant la date des raids.

Article 9 : Parcours

Les parcours sont en très grande majorité sur chemins et sentiers.

Les épreuves empruntant parfois des courts passages ouverts à la circulation routière, les concurrents doivent impérativement se soumettre au code de la route et respecter les consignes données par l'organisation.

L'organisation mettra en place des signaleurs à toutes les intersections de routes plutôt dangereuses pour assurer la sécurité.

La responsabilité des concurrents peut être engagée en cas d'accident.

De nombreux sites et sentiers étant ou communaux ou privés les concurrents s'engagent à ne rien jeter et à respecter l'environnement dans lequel ils évoluent.

Pour des raisons météorologiques ou de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier l'itinéraire du parcours ou de supprimer certaines sections. En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit d'annuler totalement l'épreuve

Article 10 : Équipements

Chaque concurrent fixera son dossard sur le devant de façon visible ou mettra bien en évidence son dossard écrit au stylo sur un de ses membres (cuisses ou bras).

Les concurrents sont garants du bon fonctionnement général de leur matériel et l'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance de celui-ci.

Matériel obligatoire :

- Un VTT et son casque par équipier - les vélos à assistance motorisée (électrique, etc.) sont interdits
- Une gourde ou réserve d'eau (style Camelbak) par équipier
- Une couverture de survie par équipier
- Un téléphone portable + étui étanche par équipe pour appeler les secours ou la direction de course si besoin
- Un sifflet par équipe
- Un stylo par équipe

Il est conseillé d'avoir aussi :

- Un kit dépannage VTT
- Un porte carte pour le VTT si section en orientation
- Une boussole si section en orientation

L'organisation fournit tout le matériel nécessaire suivant :

- Le canoë, les pagaies et son équipement de sauvetage
- Les baudriers et cordes d'escalade

Le port du casque VTT est obligatoire pour toutes les épreuves de VTT, Bike & Run, Canoë et Aventure (tyrolienne). Il incombe aux concurrents de faire suivre leur casque tout au long du parcours et de le porter sur la tête lors des épreuves citées.

Des moniteurs BE escalade assurent la sécurité sur la section Aventure. Chaque concurrent devra se soumettre de fait à leur autorité.

Le gilet de sauvetage fermé et attaché est obligatoire sur toute la section Canoë.

Article 11 : Ravitaillements

Des ravitaillements en eau et solide seront prévus sur les parcours. Pour autant, chaque concurrent peut être en autosuffisance et prévoir son propre ravitaillement.

A l'arrivée, tous les participants pourront bénéficier d'un ravitaillement complet ainsi que d'un buffet qui se tiendra après les récompenses, vers 18h30.

Article 12 : Responsabilité organisation

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de quelconque matériel. De plus, elle se réserve le droit de modifier le présent règlement dont elle est seule juge.

Article 13 : Responsabilité concurrent

Les raids traversant des sites naturels protégés et, dans un souci de démarche éco-responsable, tout concurrent surpris en train de jeter ses déchets dans la nature sera automatiquement éliminé ainsi que tout manquement de respect envers un bénévole ou organisateur.

Chaque concurrent doit respecter le milieu naturel et humain dans lequel il va évoluer.

Chaque concurrent atteste être en bonne condition physique, savoir nager (être en possession d'un certificat de natation ou équivalent) et être capable de s'immerger.

Article 14 : Sécurité médicale

La couverture médicale est assurée par un médecin en liaison téléphonique avec le PC course.

Cette couverture médicale est présente pour porter assistance à toute personne en danger, elle ne peut être mise en place qu'en suivant le protocole d'intervention proposé. Il appartient au coureur en difficulté ou sérieusement blessé de lui faire appel.

Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

Un coureur faisant appel à un médecin ou à un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Le médecin est habilité :

- à mettre hors course en invalidant le dossard tout concurrent jugé inapte à continuer l'épreuve
- à faire évacuer par tout moyen les concurrents qu'ils jugeront en danger.

Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de fédération française de triathlon.

Individuelle accident : les licenciés bénéficieront de garanties associées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants non licenciés de s'assurer personnellement notamment en souscrivant à l'assurance optionnelle de la fédération au moment de l'inscription en ligne.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé ou à la fourniture de faux certificats médicaux ou fausses licences.

Article 15 : Abandon

Tout concurrent souhaitant abandonner devra obligatoirement se présenter à un poste de ravitaillement, de signaleurs ou, en dernier cas, à l'arrivée.

Article 16 : Gestion électronique de course et pénalités

Chaque équipe sera munie obligatoirement d'une puce électronique pour satisfaire à la gestion électronique de course. Cette puce sera prêtée par l'organisation moyennant une caution de 50€ à laisser lors du retrait des dossards. La puce sera de type SPORTident v8 minimum pour satisfaire à la mémoire interne prévoyant un maximum de 30 points de contrôle.

Chaque puce devra être insérée dans des boîtiers électroniques à chaque changement de section de discipline ainsi que quelques boîtiers "fantômes" dispersés sur le parcours mais aussi lors des sections "orientation".

Toute balise non pointée entraînera des pénalités. Ces dernières seront annoncées le jour de l'épreuve lors du briefing.

La perte de la puce électronique mettra automatiquement hors classement l'équipe et le chèque de caution sera encaissé.

Article 17 : Classement et Récompenses

Un classement général sera établi pour chacune des courses.

Chaque participant se verra remettre un cadeau d'inscription lors du retrait des dossards.

Pour le VDDantesque et le VDDéphasés, les 2 premières équipes de chaque catégorie seront récompensées:

- Féminine
- Mixte
- Masculine

Pour le VDDégourdis et le VDDrôles, les 3 premières équipes au scratch des tranches d'âge 8-9 ans, 10-11 ans, 12-13 ans et 14-15 ans seront récompensées.

La remise des récompenses s'effectuera aux alentours des 18h30.

Article 18 : Conditions d'annulation de participation

L'inscription pourra être remboursée, en fonction des dates, sur présentation d'un justificatif faisant foi : maladie, blessure, accident ou décès d'un membre de la famille ou d'un proche et envoyée à: raidvdd@gmail.com

- Avant le 1er juillet: un remboursement sera effectué directement sur la carte bancaire utilisée pour l'inscription et minoré de 2€ à titre de frais de dossier.
- Après le 1^{er} juillet: un avoir correspondant à 70 % du montant de l'inscription, valable pour l'édition suivante, sera remis au capitaine de l'équipe non partante, au plus tard 30 jours après le déroulement du raid.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 19 : Conditions d'annulation de manifestation par les organisateurs :

En cas de dégradations importantes des conditions météorologiques (tempêtes, crue, etc.) ou d'interdiction de manifestations (suite à un attentat, deuil national, etc.) les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation.

Dans ces cas extrêmes aucun remboursement ne sera effectué.

Article 20 : Droit à l'image

L'organisation se réserve le droit exclusif des images sur l'ensemble de l'épreuve (photographie et vidéo).

Un album photos sera proposé publiquement sur le site.

Article 21 : Données électroniques

L'organisation ne diffusera en aucun cas les données personnelles des équipes (courriel, téléphone, etc.). Ces données resteront en interne.

L'organisation se réserve le droit de cibler électroniquement les équipes de l'année en cours pour l'ouverture des inscriptions des éditions suivantes.

Article 22 : Contact

L'organisation pourra être contactée en amont via le courriel suivant pour toutes demandes d'information : raidvdd@gmail.com

Les numéros de téléphone du médecin et du directeur de course seront donnés le jour des courses.

CERTIFICAT MEDICAL

(Le jour de l'épreuve, le certificat médical doit être daté de moins de 1 an)

Je soussigné(e) :....., docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour

M., Mme ou Mlle

dont l'état de santé ne présente aucun signe clinique décelable contre indiquant la pratique des épreuves de manifestations multisports de nature en compétition (Raids multisports*)

Les raids multisports sont des enchaînements d'activités de sports nature non motorisées. Ils sont majoritairement composés de course à pied, VTT, canoë-kayak. Les distances et dénivelés peuvent varier considérablement d'une épreuve à l'autre.

Il est donc recommandé aux pratiquants de décrire le plus précisément possible au praticien, les caractéristiques du ou des raids auxquels il souhaite participer.

Cochez les activités sportives

Activités sportives de base :

- Trail / Course à pied
- Cyclisme/ VTT
- Canoë / Kayak / Raft
- Course d'orientation
- Epreuves de cordes (escalade)
- Natation
- Canyoning
- Roller /trottinette
- Ski de fond /rando/alpin
- Raquettes à neige
- Tirs à l'arc/laser/carabine
- Parcours acrobatique
- Spéléologie

Attention, certaines activités spécifiques comme la plongée subaquatique... peuvent nécessiter des certificats visés par des médecins spécialisés ou des médecins fédéraux.

Date:

Signature du médecin + cachet:

L'article L 231-2 du Nouveau Code de la Santé Publique prévoit que les Fédérations doivent veiller à la santé de leurs licenciés.

En application de l'article L.231-2 de ce Code, la délivrance de ce certificat ne peut se faire qu'après un « examen médical Approfondi » qui doit permettre le dépistage d'une ou plusieurs affections justifiant une contre indication temporaire ou définitive.

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e)

.....
représentant légal de

.....
né(e) le

.....
à

.....
l'autorise à participer à l'épreuve (rayer la mention inutile):

- VDDrôles
- VDDégourdis
- VDDéphasés

en date du 22 juillet 2018 à Douchapt et j'atteste qu'il (elle) est en bonne condition physique, sait nager et est capable de s'immerger.

Pour le VDDrôle ou VDDégourdis, il ou elle sera placé(e) sous l'entière responsabilité de
.....
en tant que coéquipier adulte dans l'équipe inscrite.

Fait le à

Signature du représentant légal: